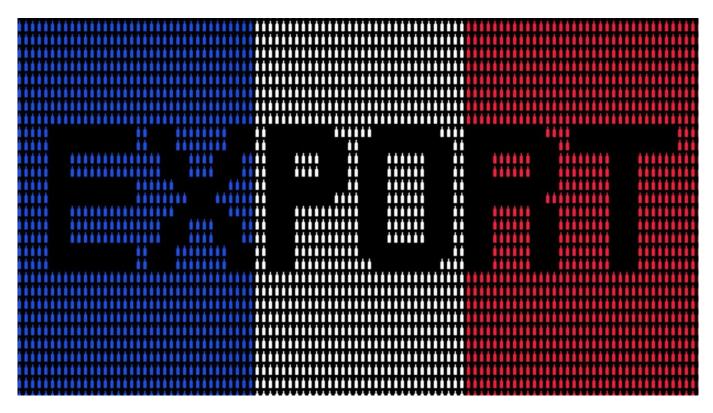


L'export, planche de salut du Syndicat Général des vignerons face à des consommateurs français qui boivent de moins en moins de vin



C'est ce qui ressort du 'Plan Stratégique' des Côtes-du-Rhône présenté par Denis Guthmuller, président du <u>Syndicat général des vignerons des Côtes-du-Rhône</u>, accompagné de Philippe Faure, secrétaire général et de Denis Alary, président de la commission promotion des CDR.

« En 10 ans, la consommation de rouge en grande distribution est passée de 500 000hl à 300 000hl, soit -45% » annonce Denis Guthmuller. « Cette déconsommation nous impose de nous adapter et d'anticiper sur l'évolution du marché ».

Et un plan d'une quinzaine d'actions concrètes à mettre en oeuvre en 4 ans a été dressé par les professionnels, pour produire des effets à moyen et long terme. En sachant que les attentes de consommateurs changent, le climat aussi. Les vignerons ont donc 2 défis à relever : développer une commercialisation pérenne et devenir une référence environnementale.





"Etre digne des attentes des consommateurs."

Philippe Faure préconise que le Syndicat modifie son cahier des charges, ce qui est une ambition collective, définir un niveau qualitatif minimum, profesionnalier les dégustateurs (les former, les mettre à niveau, les re-booster), être digne des attentes des consommateurs, et contrôler les vignobles, en août par exemple à quelques jours des vendanges pour vérifier l'état sanitaire de la vigne, son appartenance méritée à une AOC (appellation d'origine contrôlée) ou à une IGP (identité géographique protégée). « Le but n'est pas de les montrer du doigt, mais de les aider à progresser pour obtenir une juste valorisation de leur travail » conclut-il.

« S'adapter aux attentes du marché est un axe majeur », explique Denis Guthmuller, « Pour la simple raison qu'en France – où sont consommés 50% de nos Côtes du Rhône – 88% du marché sont constitués de rouge, 6% de blanc et 6% de rosé. Quand, au niveau international, le rouge représente 50% de la consommation, le blanc 30% environ et le rosé 20%. L'objectif pour 2035 est donc de commercialiser 1 million d'hectolitres de rouge, de doubler les volumes de blanc (en passant de 174 000 hl à 300 000) avec des profils fraîcheur, fruité, équilibré. Et pour les rosés atteindre 200 000hl (au lieu des 90 000 actuels) avec des vins d'apéritif, mais aussi des profils plus structurés, plus profonds, plus gastronomiques ».

"50% des CDR sont exportés."

La promotion des Côtes du Rhône, c'est le domaine de Denis Alary. « 50% des CDR sont exportés. Avec le Covid et le confinement, nous avons annulé nos opérations à l'étranger. Nous avons donc de l'argent à mettre à disposition de la communication pour intensifier notre stratégie à destination des marchés prioritaires (USA, Canada, Chine). Nous allons aussi défricher Singapour et la Corée du Sud mais ne pas négliger non plus nos marchés habituels (G-B, Belgique, Japon, Suède et Danemark). ». Le Syndicat va aussi amplifier la promotion des 22 Côtes du Rhône Villages pour faire apprécier la typicité de chaque terroir.

2 novembre 2025 |



Ecrit par le 2 novembre 2025



Denis Guthmuller, au centre en chemise blanche, président du Syndicat Général des vignerons des Côtes-du-Rhône.

Comme les consommateurs sont de plus en plus concernés par l'environnement, le développement durable, le Syndicat souhaite devenir un référent en favorisant la biodiversité des vignobles, en développant l'enherbement des vignes, en plantant des haies, en mettant en avant un repos du sol entre deux cultures de vignes. « Il faut atteindre 100% d'exploitations certifiées en 2035, en HVE (Haite valeur environnementale) et en AB (Agriulture biologique), à ce jour nous avons un volume de 48% pour les surfaces de production » ajoute Denis Guthmuller.

Dernières pistes pour ces actions concrètes, comme recycler les emballages et les bouchons, réemployer les bouteilles de verre, pourquoi ne pas utiliser des canettes? « Quand on vit seul, qu'on rentre chez soi le soir, on n'a pas forcément envie de déboucher une bouteille de 75cl de vin, qui va rester entamée dans le frigo pendant des semaines... On préfèrerait une plus petite quantité, d'où notre réflexion »... conclut le président Guthmuller.

A terme, une 'Fondation de la biodiversité des Côtes-du-Rhône' pourrait être créée pour valoriser l'engagement des vignerons.



Le Syndicat des Côtes du Rhône célèbre les vigneronnes



Hier, à l'occasion de la Journée internationale des droits de la femme, le <u>Syndicat des Côtes du Rhône</u> a réuni les femmes vigneronnes représentantes des appellations Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages, à la Maison des Vins d'Avignon. 28 ont répondu présentes.

Les verres ont tinté, les rires ont fusé et les compliments ont été échangés. C'est dans une ambiance conviviale que certaines vigneronnes se sont rencontrées, et que d'autres se sont retrouvées.



Hier, une trentaine de vigneronnes se sont rendues à l'événement organisé pour la première fois en ce jour symbolique par le Syndicat des Côtes du Rhône pour célébrer les femmes, et plus particulièrement celles qui ont su se faire une place dans le milieu viticole, encore très masculin il y a quelques années.

Une évolution certaine

« Rappelons que c'est seulement en 1999 qu'a été créé légalement le statut social de conjointe collaboratrice pour les femmes sur les exploitations agricoles », a débuté Denis Guthmuller, président du Syndicat des vignerons des Côtes du Rhône. La loi d'orientation agricole qui a permis la création de ce statut social a été une nouvelle ère pour les agricultrices. Ce statut a ouvert droit à la retraite pour la conjointe ainsi qu'à des prestations sociales en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, à une pension d'invalidité en cas d'inaptitude partielle ou totale et à une créance de salaire différé en cas de décès de l'époux et de divorce.

Aujourd'hui, de plus en plus de femmes sont cheffes d'exploitation agricole et ressentent l'évolution. C'est le cas d'Anne Collard qui gère le Château Mourgues du Grès à Beaucaire dans le Gard aux côtés de son mari depuis plus de 30 ans, mais qui a décidé il y a quelques années d'acquérir elle-même un domaine en Côtes du Rhône, devenu le Vignoble Anne Collard. « J'avais beaucoup de doutes au début, surtout en étant une femme, mais mon mari m'a beaucoup encouragée, explique-t-elle. C'est une fierté personnelle dans un environnement familial. J'espère que ça encouragera les futures générations de vigneronnes à se lancer car c'est un métier formidable qui n'a pas de genre. »

Les femmes dans les Côtes du Rhône

Comme Anne Collard et les 27 autres vigneronnes présentes à l'événement, les femmes sont de plus en plus nombreuses dans l'univers du vin. Elles représentent 30% des chefs d'exploitation viticole et1/3 des œnologues. Et le nombre de femmes dans le monde viticole n'est pas près de diminuer, comme en atteste le nombre d'étudiantes. Selon la statistique agricole Graph'Agri 2020, 50% des étudiants en œnologie sont des femmes.

« Nous sommes ravis de cette évolution mais les femmes sont encore sous-représentées dans le milieu viticole », a déploré Denis Guthmuller. En effet, les femmes ne représentent que 30% des personnes dans l'agriculture de manière générale, et entre 10 et 13% des personnes siégeant dans les instances dirigeantes du Syndicat des Côtes du Rhône. « Nous sommes dans une année élective, ça tombe à point, a continué le président du Syndicat. Nous souhaitons voir plus de femmes dans nos structures dirigeantes. »

Des problématiques qui persistent

Malgré des avancées prometteuses, les métiers de la vigne restent genrés dans beaucoup d'esprits. Beaucoup pensent encore que ce sont des métiers d'homme. Préjugé que le Syndicat a cœur à démonter. Cet événement a d'ailleurs eu pour objectif d'ouvrir davantage les discussions sur les différentes problématiques qui persistent et sur comment les éradiquer.



« Le débat homme-femme ne devrait plus être présent dans l'esprit des gens, le genre n'a plus lieu d'être », a conclu Denis Guthmuller.

Les vignerons des Côtes du Rhône s'engagent en faveur de l'environnement



À l'occasion du salon professionnel Wine Paris, qui va se terminer aujourd'hui — le mercredi 15 février — et auquel <u>bon nombre d'entreprises de la Vallée du Rhône sont présentes</u>, le <u>Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône</u> et <u>Adelphe</u>, société spécialisée dans le recyclage des emballages des entreprises, ont signé un contrat collectif 'Adelphe pluriel' afin de renforcer l'éco-responsabilité des vignerons.



Cette collaboration a pour objectif d'accompagner les vignerons des Côtes du Rhône dans leur transition environnementale en simplifiant leurs démarches légales liées au recyclage de leurs emballages, à l'écoconception et à la communication en faveur du geste de tri des consommateurs. « Ce partenariat avec Adelphe va permettre aux vignerons des Côtes du Rhône de bénéficier d'un soutien sur-mesure », a expliqué Denis Guthmuller, président du Syndicat.

Le partenariat s'inscrit dans une démarche durable de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Le contrat va non seulement permettre aux vignerons de bénéficier de précieux conseils pour réduire le poids environnemental et économique de leurs emballages, mais aussi de bénéficier d'une simplification des démarches administratives liées à la Responsabilité élargie du producteur (REP), qui est une obligation légale inscrite au Code de l'environnement depuis 1992. 'Adelphe pluriel' garantit également le respect des nouvelles obligations imposées aux entreprises, notamment par la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) qui vise à accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

V.A.

Côtes du Rhône : Denis Guthmuller nommé à la présidence du Syndicat des vignerons

2 novembre 2025 |



Ecrit par le 2 novembre 2025



Denis Guthmuller a été élu président du Syndicat des vignerons des Côtes du Rhône. Il succède à Philippe Pellaton élu à la tête d'Inter-Rhône en novembre 2020 et prône l'approche durable des métiers du vignoble.

Feuille de route

Renforcer la viabilité économique des acteurs du vignoble, rétablir le potentiel de production défaillant pour cause de vieillissement des vignes, faire face au réchauffement climatique et développer les gammes de rosés encore peu développés dans le secteur rhodanien, tels sont les principaux axes de travail de Denis Guthmuller.

Dans le détail

«Nous aurons à travailler le profil des vins dans les trois couleurs et, pour cela, nous adapter au réchauffement climatique et répondre aux attentes des consommateurs de demain. Pour assurer un rendement en termes de volume il sera nécessaire de travailler sur l'irrigation, les pratiques culturales et poursuivre les travaux sur les cépages résistants, remarque le président du Syndicat des vignerons des Côtes du Rhône poursuivant, en insistant, il nous faut accentuer les actions en faveur de la protection de l'environnement et de la biodiversité avec un objectif ambitieux : faire des AOC (Appellations d'origine contrôlée) Côtes du Rhône une référence nationale en termes de développement durable.»



Une profession au cœur du développement durable

«Ces trois priorités doivent permettre de construire une filière de production durable en impliquant l'ensemble des acteurs, de l'amont à l'aval, dans une démarche éthique, vertueuse et responsable. Elles nous amènerons à faire évoluer nos pratiques, notre travail en cave et le relationnel avec nos interlocuteurs.»

Son parcours

Originaire d'Alsace, titulaire d'un diplôme en Génie climatique dans le BTP (Bâtiment et travaux publics), il exploite un domaine familial de 40 hectares converti en bio depuis 2009, avec son épouse Florence, à Sainte-Cécile-les-Vignes, depuis la fin des années 1990. Il s'est formé au CFPPA (Centre de formation professionnelle et de promotion agricole) de Carpentras-Serre. Âgé de 47 ans, Denis Guthmuller occupait auparavant le poste de secrétaire général du Syndicat depuis 2014 après avoir été nommé trésorier en 2012. Il est également vice-président de la coopérative de Cairanne et président l'Association Interprofessionnelle des Vins Biologiques de Provence et de la Vallée du Rhône (Sud-Est vins bio).

Le bureau du syndicat

Président Denis Guthmuller. Secrétaire général et vice-président : Philippe Faure (Saint-Just d'Ardèche). Vice-présidents : Pierre Combat (Mercurol), Damien Gilles (Pont-Saint-Esprit), Serge Roux (Piégon), Claude Chabran (Beaumes-de-Venise). Trésorier : Grégory Brunel (Chusclan). Membres : Denis Alary (Cairanne), Alain Aubert (Travaillan), Benoît Blain (Sainte-Cécile-les-Vignes), Bernard Borie (Saint-Pantaléon-les-Vignes), Christophe Charransol (Richerenches), Rodolphe de Pins (Montfaucon), Vincent Dessalles (Piégon), Joël Durand (Châteaubourg), Guillaume Long (Saint-Roman-de-Malegarde), Karine Ogier (Saze), Françoise Roumieux (Châteauneuf-du-Pape). Invité Jeunes vignerons : Julien Courdesse (Roquemaure).

Timbre de garantie innovant contre la contrefaçon

Suite à un appel d'offre, le Syndicat des vignerons des Côtes-du-Rhône vient de retenir une nouvelle solution innovante concernant le timbre de garantie certifiant l'origine d'une indication géographique. Mis au point par la société allemande 'Tesa scribos', ce nouveau timbre de garantie offre 4 niveaux de sécurité : un niveau visible à l'œil par tout utilisateur, un niveau comprenant un QR code à flasher avec son smartphone sans application et uniquement avec l'appareil photo et deux niveaux cachés qui ne peuvent être révélés qu'en laboratoire.



Pour le Syndicat, l'objectif de ce projet est de développer un outil efficace de lutte contre la contrefaçon et les usurpations du nom 'Côtes-du-Rhône'. Utilisable sur la base du volontariat pour les AOC (Appellations d'origine contrôlée) Côtes-du-Rhône, Côtes-du-Rhône Villages et les crus, le système a déjà été expérimenté dans d'autres régions viticoles mais aussi pour les pièces détachées d'automobiles par exemple.

■ Manque à gagner de 235 M€

Une étude de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle estimait que les contrefaçons de vins et spiritueux bénéficiant d'une indication géographique entraînent une perte annuelle de 2,7 milliards d'euros dans l'UE dont 235M€ en France. Cette étude évalue également les pertes d'emplois dans l'UE liées à ces contrefaçons à plus de 6 000 emplois directs et 38 800 emplois indirects dans la filière vins et spiritueux. Avec la mise en place de ce nouvel outil, il s'agit également de la protection des marques des producteurs, qui sont eux aussi victimes de la contrefaçon.

« Ainsi, chaque structure, quelle que soit sa taille, peut s'emparer de l'outil pour défendre ses propres droits de propriété intellectuelle, tout en assurant la traçabilité de ses produits », explique le Syndicat. Autre avantage de la formule, elle permet la traçabilité des produits puisque le dispositif offre la possibilité de connaître avec précision les pays et régions dans lesquels sont consommés les vins des Côtes-du- Rhône scannés.